AVANT - PROPOS

J'ai le plaisir de présenter le Rapport sur les langues officielles 1980-1981 préparé conformément aux directives énoncées par le Conseil du Trésor.

Le bilan de la situation présenté dans ce rapport permet d'affirmer que les efforts ont porté fruit et que le Ministère continue de marquer des progrès eu égard aux trois objectifs visés, soit le service au public, la représentation équitable des deux principales communautés linguistiques et la langue de travail. Il importe de souligner en particulier les dispositions prises pour améliorer la capacité bilingue des missions et des bureaux régionaux des passeports. En outre, le Ministère a mis en place un système de vérification qui assurera un contrôle suivi sur l'application des lignes directrices et des pratiques administratives en matière de langues officielles.

Le Ministère entend certes poursuivre son cheminement. Il se propose entre autres d'attacher une importance primordiale à la qualité des services offerts dans les deux langues officielles tout en visant un meilleur rendement des activités courantes.

Conscient de la responsabilité qui lui incombe de témoigner de la dualité linguistique du Canada, le ministère des Affaires extérieures poursuit ses objectifs avec une vigueur soutenue et n'hésite pas à mobiliser toutes les ressources à sa disposition pour faire en sorte que soit respecté en toutes circonstances le status d'égalité des deux langues officielles.

Le Sous-secrétaire d'État
aux Affaires extérieures,